

Circulation piétons interdite

Travaux de réfection

Rue Denfert Rochereau

N° 2024 - 232

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Vu, le Règlement de voirie de la ville de Chinon du 24 juin 2021,

Considérant, que des travaux sur trottoir – Rue Denfert Rochereau, nécessite un aménagement de la circulation des piétons,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux sur le trottoir côté EST de la Rue Denfert Rochereau, la circulation des piétons sera interdite dans la partie concernée par le périmètre de sécurité mis en place **du Mercredi 20 Mars 2024 à 15 h 00 au Vendredi 29 Mars 2024 à 18 h 00.**

Article 2 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement des barrières et panneaux incomberont entièrement aux Services Techniques Communs, la signalisation du chantier devant être conforme aux dispositions du Code de la Route.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la ville de Chinon ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif d'Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> ».

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Chinon, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale Intercommunale, Monsieur le Directeur des Services Techniques Communs de la CCCVL sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Chinon, pour information.

Certifié exécutoire par :

Affichage fait le 20 MARS 2024
Fait à Chinon, le 20 MARS 2024
Le Maire,

Fait à Chinon, le 20 MARS 2024
Le Maire,


Jean-Luc DUPONT


Jean-Luc DUPONT

